

ABONNEMENTS
 LOT et Départ. limitr.
 3 mois 6 mois 1 an
 25 fr. 40 fr. 70 fr.
 Autres départements
 3 mois 6 mois 1 an
 26 fr. 42 fr. 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mardi, Jeudi & Samedi

TÉLÉPHONE 31

Compte postal : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Changement d'adresse : 1 franc

50^c

Administration
 CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS

Direction & Rédaction

Directeur : A. COUESLANT
 Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
 Paul GARNAL

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES 1 fr. 90
 ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) 3 fr. »
 RÉCLAMES 4 fr. »
 2^e page 6 fr. »

50^c



NE PAS OUBLIER...

La constatation n'est pas nouvelle ni bien originale et je ne prétends faire aucune découverte en disant que les peuples sont ingrats. Cette disposition naturelle ne résulte pas d'une fongère méchanceté du cœur, mais bien plutôt d'une prodigieuse faculté d'oubli qui, après tout, est peut-être une suprême grâce de la nature !

Le temps qui emporte en passant le souvenir des maux soufferts, efface aussi les impressions de joie et de soulagement si fortement ressenties dans le moment où l'on en fut libéré et avec elles s'atténue le sentiment de reconnaissance pour ceux à qui l'on doit ce grand bienfait.

Le jour présent dévore ceux du passé, car la vie est terriblement quotidienne. Quand il était directeur de journal, Clemenceau disait parfois à ses rédacteurs négligents : « n'oubliez pas, messieurs, qu'un journal quotidien est un journal qui paraît tous les jours ! »

Comme un journal dont le numéro du matin nouveau efface celui de la veille lointaine, c'est chaque jour aussi qu'il faut se remettre à faire sa vie. Ainsi, chacun est bien forcé de s'installer dans le présent sans traîner avec lui le poids de souvenirs accumulés qui l'alourdiraient alors qu'il lui faut faire face, au fur et à mesure qu'elles se présentent, aux peines sans cesse renouvelées et qui lui laissent rarement le loisir de se complaire au mélancolique rappel des malheurs passés...

L'autre soir, je pensais à ces choses tandis que M. Voiron faisait le tableau poignant des misères subies par les prisonniers au cours de sa conférence, si pleine d'enseignements qu'il ne faut pas laisser perdre. Comme il avait raison de rabrouer vigoureusement le public et de faire honte à ceux qui exhalent tant de plaintes et de leur dire : vous qui gémissiez à longueur de journée sur l'inconfort de votre condition, sur toutes les commodités qui vous manquent pour être comme d'autres, sur la rigueur des règlements, sur l'insuffisance du chauffage et du ravitaillement, sur tant de choses dont vous jouissiez pleinement avant la guerre sans y faire la moindre attention et qui ne vous paraissent précieuses ou indispensables que depuis que vous en êtes privés, vous qui parlez comme si vous étiez les plus malheureux des humains, que diriez-vous si l'on vous soumettait au régime subi par ceux de vos frères, vos fils et vos maris qui sont encore prisonniers ? Ils le supportent pourtant, eux, et ils vous demandent seulement de faire ce qu'il faut pour que cela n'arrive plus jamais !

Cet aspect des choses, si dur et si instructif qu'il soit, n'est pas le seul qu'on doive rappeler sans cesse à la jeunesse mémoire des citoyens français et des familles. On peut, et il faut les obliger, en ramenant leurs pensées sur eux-mêmes, à faire un petit retour d'imagination qui reste facilement possible à chacun de nous. On doit les obliger, fût-ce d'une poigne un peu rude, à cette évocation des sombres jours, où nous avons pu croire que les Français allaient être réduits à la servitude des peuples errants, comme l'humanité des temps barbares en a connue. Il faut remettre sous leurs yeux l'effrayante image de ces populations chassées de chez elles et poussées vers des terres inconnues, dans un piétinement de multitude affolée et misérable...

C'est à cela qu'on ne pense peut-être plus assez ! Sinon, au lieu de se lamenter en faisant la comparaison entre ce que l'on a et ce que l'on désirerait avoir, entre ce que l'on est et ce que l'on voudrait être, on serait bien obligé de faire la comparaison entre notre situation présente et l'affreuse condition dont nous étions menacés et dont nous avons été sauvés par le prodige d'une intervention qu'il nous reste à mériter !

Or, il est bien curieux de constater que ceux qui semblent avoir le plus complètement oublié ces terribles journées sont ceux-là même qui tremblaient le plus fort au moment du danger. Certains d'entre eux qu'on aurait alors ramassés à la cuillère font les fiers à présent que le péril semble passé. Ils se répandent en plaintes et en récriminations comme si rien n'expliquait les difficultés actuelles et comme si le gouvernement était coupable de n'avoir pas remis partout l'ordre, l'abondance et la sécurité.

Il convient de rappeler le public au souvenir et ces mauvais bougres à la pudeur. Le Maréchal disait, dans un de ses récents messages, qu'il sera difficile de rendre à la France confiance en ses vertus. Il faut qu'elle n'oublie jamais ce qu'il lui a coûté de les avoir abandonnées.

Emile LAPORTE.

Echos

La caserne Bessières.

L'incendie de la caserne a vivement ému la population de Cahors parce que ces vieux bâtiments d'aspect morose et, certes, sans beauté architecturale sont pourtant liés à l'existence de la cité.

Depuis qu'ils ont été édifiés suivant des conceptions militaires absolument différentes des formules actuelles, que de choses on a vu passer en France, sans compter les deux régimes défunts : le Second Empire et la Troisième République.

Soixante ou quatre-vingt générations de jeunes quercynois y ont fait leur temps de service pour des périodes aussi variables que la température politique : cinq ans, puis trois ans, puis deux ans pour revenir à trois ans en 1911, redescendre ensuite à un an pour remonter encore à deux ans, et, enfin aboutir à la situation présente...

Cette caserne abrita longtemps un régiment qui tint garnison à Cahors durant de nombreuses années, le 7^e et auquel les Lotois

étaient attachés comme à un membre de la famille. C'est de là que la population le vit partir en août 1914. Le jour de la mobilisation pour la Grande Guerre ! Souvenirs mêlés de gloire et de deuil.

Depuis lors, on sait combien les caducadiens étaient désolés de voir « leur » caserne rester vide... où à peu près. Cela cessa, il y a quelque dix ou douze ans, quand on y fit venir un bataillon de ces braves Sénégalais qui passèrent plusieurs années sur nos boulevards et qui partirent en septembre 1939 pour la dernière guerre.

Elle devrait bien tenir quelque chroniqueur caducrien l'histoire de cette caserne Bessières qui porte le nom d'un de ces grands soldats comme le Lot en a si souvent donné à la France.

Avez-vous lu ?

LA DÉMOCRATIE contre LA NATION ?

par Emile Laporte

En vente chez tous les libraires

INFORMATIONS

A la Conférence des préfets régionaux

Le Maréchal Pétain a assisté à la conférence des préfets régionaux de la zone libre.

Au cours de cette réunion, l'assemblée s'est préoccupée de la simplification de la tâche des maires ; elle a défini le rôle des agents administratifs cantonaux appelés à les assister.

La situation des secrétaires de mairies a fait l'objet d'un échange de vues approfondi ; la question de l'attribution d'une indemnité de fonction aux maires et aux adjoints a été évoquée.

La réforme municipale

Les préfets ont reçu des directeurs pour l'application de la réforme municipale. Dans le même esprit, il a été procédé à la mise au point de la conception que les sous-préfets doivent avoir de leur vis-à-vis dans les communes.

Les problèmes soulevés par l'établissement des polices municipales ont fait l'objet d'un examen particulier.

Restriction du trafic des voyageurs

Au Conseil des ministres de samedi, M. Berthelot, secrétaire d'Etat aux communications, a exposé les circonstances qui font craindre une nouvelle restriction du trafic des voyageurs par chemin de fer, en raison de la pénurie de charbon.

Sur le front germano-russe

Le communiqué allemand publie : Des détachements rapides de l'armée et des S.S., sous le commandement du général von Kleist, ont pris, après de violents combats, la ville de Rostov, sur le cours inférieur du Don. Ainsi, les troupes allemandes se sont emparées d'un centre commercial et nœud de communications qui sera de la plus haute importance pour les opérations.

De nouveaux succès ont été remportés par les troupes allemandes au cours d'opérations offensives sur le front oriental.

L'aviation soviétique opérant sur le front sud a détruit 27 tanks, 395 automobiles militaires, 115 voitures hippomobiles, 7 voitures d'état-major, 10 canons et a infligé à l'ennemi des pertes en personnel s'élevant à 1.600 soldats et officiers.

Une unité soviétique a détruit, sur le front sud, plus de 460 automobiles, 320 voitures, 37 canons, 20 mitrailleuses et 43 motocyvettes. Les pertes de l'adversaire s'élevaient à 3.200 tués et blessés dans cette partie du front.

L'armée britannique de Libye

Le correspondant en Allemagne du journal *Universal* déclare qu'on évalue à Berlin à 750.000 hommes environ le chiffre des troupes britanniques en Libye. On estime, d'après le journal romain, dans la capitale du Reich, que quelle que soit l'issue de la campagne de Libye, elle n'aura aucune influence décisive sur le résultat final de la guerre.

Suppression des Cours spéciale et martiale

La Cour criminelle spéciale créée par la loi du 21 mars 1941 et la Cour martiale créée par celle du 21 septembre 1940, devenues sans objet par suite de la création du Tribunal d'Etat, sont supprimées. Le tribunal militaire permanent, siégeant à Clermont-Ferrand, est saisi des affaires en cours en ce qui concerne la Cour martiale.

Les grèves aux Etats-Unis

Selon l'Agence Associated Press, le travail a cessé dans cinq nouveaux hauts-fourneaux, par suite du manque de charbon. Le nombre des hauts-fourneaux arrêtés depuis le début des grèves s'élève ainsi à onze. Pittsburgh a vu sa production d'acier diminuer de ce fait, de 20 0/0.

Sous les drapeaux jusqu'à 55 ans

Selon Radio-Madrid, le gouvernement soviétique aurait décidé de mobiliser tous les hommes jusqu'à l'âge de 54 ans inclus.

Le service national du travail est institué au Japon

Le décret impérial instituant un service national du travail entre en vigueur à la date du 1^{er} décembre 1941.

Aux termes de ce décret les hommes entre 14 et 40 ans, et les femmes célibataires entre 14 et 25 ans, peuvent être requis pour des tâches utiles à l'Etat principalement pour l'industrie de l'armement.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce la mort, dans un accident d'avion de transport, du lieutenant-colonel Moellers, le plus grand « as » de l'aviation allemande. Il avait à son actif 115 victoires aériennes.

— Le Conseil municipal de Lismoges a décidé la création d'une institution nouvelle dénommée Miroir des Mères, qui permettra de recueillir les mères abandonnées.

— Le préfet de la Charente a décidé l'interdiction de 9 Juifs qui se livraient au marché noir.

— Le tribunal militaire de Mar-seille a prononcé, pour trahison, une condamnation à mort, une autre travaux forcés à perpétuité, une à 15 ans de travaux forcés.

— Au tirage des Communes 4 0/0 1931-1932 (1^{re} tranche), le numéro 58.493 gagne 500.000 fr. Au tirage des Communes 4 0/0 1931-1932 (2^e tranche), le numéro 1.674.940 gagne 500.000 francs.

— Une femme, Ethel Letz, connue sous le pseudonyme « La Duchesse » a été exécutée à la prison de San-Quentin, en Californie. Elle dirigeait une bande de brigands et d'assassins.

Offensive à l'Ouest

Staline réclamait une grande offensive à l'Ouest pour obliger les Allemands à dégarnir leur front de l'Est. Il est servi : elle est déclinée.

Son bilan pour trois semaines : onze Français tués, de nombreux blessés. Car ce n'est pas contre les Allemands, comme vous auriez pu le penser, qu'elle est déclenchée, mais contre des Français, et des civils, sur lesquels les aviateurs de la Royal Air Force s'exercent à la cible.

Ici, c'est un train de service normal qui est mitraillé et le mécanicien tué ; là, ce sont des hommes, des femmes grièvement ou mortellement blessés alors qu'ils travaillaient dans leurs champs.

La journée du 10 novembre, veille de l'anniversaire de l'armistice de 1918, a marqué le point culminant de cette « offensive de gangsters », comme l'a justement définie M. de Brinon. Ce jour-là, dans le Nord, un cultivateur et un jeune homme de 19 ans ont été tués, une jeune fille de 15 ans et un garçon de 14 ont été grièvement blessés ; au large du Tréport, une petite barque de pêche a essuyé la décharge d'une bande de mitrailleuse et plusieurs hommes de l'équipage ont été atteints ; dans la région du Havre-Rouen, un avion britannique volant en rase-motte au-dessus de la campagne et faisant feu de toutes ses mitrailleuses a couché pour toujours quatre Français et en a blessé plusieurs autres.

L'offensive, en outre, vise nos suceries de la zone interdite qui, cependant, notons-le, travaillent exclusivement pour les besoins de la

consommation française, les besoins de l'Allemagne étant largement couverts par sa propre fabrication. Messieurs les Anglais sont, sans doute, chagrinés de ce que les avions nous permettent d'envisager une récolte qui nous enlève la crainte de manquer de sucre. Ne pouvant s'attaquer à la récolte même, ils s'en prennent — ce qui est encore plus diabolique — aux moyens de transformation, et leurs coups ont porté, puisque certaines de nos usines sont maintenant détruites, ce qui aura pour autre conséquence de condamner des ouvriers français au chômage.

Beau travail, en vérité, et qui nous oblige singulièrement envers ses auteurs !

Si les gens de Londres s'imaginent, ce faisant, regagner les sympathies qu'ils n'ont plus chez nous, ils se trompent quelque peu. Il y a même lieu de penser qu'ils y perdent celles qui pourraient encore leur rester.

Si, par ailleurs, ils s'imaginent sculger l'allié bolchevique par criminelle, ils ont encore plus stupide petit débarquement en France, en Belgique ou ailleurs, ferait bien mieux l'affaire du « petit père » Staline.

Mais ça, c'est une autre affaire et qui comporte de trop gros risques. Et puis, il ferait beau voir des Anglais aller se faire « trouer la peau » pour des Russes ! Pas plus que pour d'autres, n'est-ce pas ?

CHRONIQUE DU LOT

POUR LA CULTURE DU TABAC

Une série de conférences vient d'être donnée dans la région de Puy-Evêque par la Fédération nationale des planteurs de tabac, en vue de donner toute la publicité désirable aux nouvelles dispositions adoptées par le Gouvernement pour favoriser notre production agricole. Présidées par M. Mi-guère, l'intelligent et dévoué secrétaire de la Fédération départementale, expert-arbitre de la 2^e commission de Cahors, ces conférences, du plus haut intérêt, ont été développées par M. l'entrepreneur du magasin de Cahors aux dates ci-après :

Le 17 novembre à Sérignac où s'étaient également rendus, sur convocation, les agriculteurs du Bouvry et de Floressas.

Le 18 à Lacapelle-Cabanac avec une grosse affluence de planteurs et non-planteurs de Maumont ; Touzac où étaient également présents les cultivateurs de Vire et de Soturac.

Le 19 à Montcabrier et Cassagnes.

Favorisées par l'heure de ces réunions, à l'issue de travaux quotidiens des semelles, ces séances ont réuni chacune un nombre considérable d'auditeurs, à qui MM. les Maires avaient fait comprendre à l'avance l'intérêt d'y assister, qu'ils en soient ici remerciés au nom de l'intérêt général de la corporation et de l'Etat. Elles se sont déroulées en outre dans une atmosphère de grande sympathie et d'attention soutenue qui font le plus grand honneur aux assistants.

Après avoir exposé les avantages de diverses sortes que le Gouvernement entend réserver aux planteurs de tabac, anciens et nouveaux, pour les encourager et les aider dans leur effort de surproduction, avantages qu'à plusieurs reprises notre journal a indiqués, M. l'entrepreneur de Cahors traite quelques autres points de la plus grande importance. Il rappelle que toute notre fertile région, selon les données exprimées depuis longtemps par divers syndicats communaux, sera appelée en 1942 à cultiver le tabac à l'exception de la fumée dite « Paragay ». Cette substitution, tout indiquée d'ailleurs par les circonstances actuelles et la nature de nos terrains doit être enregistrée comme un gros progrès technique et économique.

Après avoir exposé les avantages de la culture du tabac, M. l'entrepreneur rappelle que le cultivateur doit être en mesure de dépasser le poids total qui se recollectait antérieurement ; le reste de la surproduction peut lui servir pour le froment ou des cultures vivrières, ou même des fourrages.

En sorte que les cultivateurs, nombreux, qui voudront s'assurer le bénéfice des avantages nouveaux accordés par le Gouvernement à ceux qui augmenteront leur culture de tabac, n'ont pas à présent qu'à se préoccuper des locaux de dessiccation nécessaires par un nombre de plantes à sécher plus important.

C'est un problème de premier ordre mais que notre région, une des plus riches en moyens (main-d'œuvre, chéptel vif, bâtiments) du département peut résoudre facilement.

Déjà des expériences concluantes ont été faites ; elles ont été couronnées d'un plein succès ; déjà des cultivateurs songent à se munir de séchoirs spéciaux sur lesquels les tombantes à l'instar de nos voisins de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, ils serviront leurs intérêts et contribueront à diminuer le chômage du bâtiment.

Toutefois et pour l'instant les pièces à usage d'habitation sont largement suffisantes pour venir en aide aux locaux servant d'ordinaire aux planteurs.

Après des échanges de vues entre les assistants et les membres du bureau, l'assistance se disperse avec quelques mots de remerciements sincères adressés par MM. les Maires, présidents de syndicats communaux et sans une atmosphère de sympathie, de concorde générale et de foi dans les destinées de notre pays dont les agriculteurs assument actuellement la charge la plus importante et la plus efficace.

Etrangerie en défaut
 La gendarmerie a dressé un contrat de défaut de sauf-conduit aux étrangers suivants :

Tardents Worczynski ; Alvi-gnac ; Francisco Pérez, terrassier à Gourdon ; Garcia Frederico, ouvrier agricole à Flaujac ; Tenazinha Coelho, terrassier à Gourdon.

Prix de vente des citrons

Par arrêté du Préfet du Lot en date du 17 novembre, les prix de vente limites des citrons, en provenance d'Italie ou d'Espagne sont fixés comme suit :

Vente en gros : citrons d'Espagne : 1.036 fr. les 100 kg.
 Citrons d'Italie : 1.069 fr.

Vente au détail : Citrons gros (de 5 à 8 au kilo) : 2 fr. l'un.
 Citrons moyens (de 3 à 12 au kilo) : 1 fr. 30. Les prix au détail s'entendent tous frais compris.

Prix des légumes

Par arrêté du Préfet du Lot en date du 19 novembre, les prix de vente au consommateur par le détaillant ou le producteur des légumes suivants, est ainsi fixé au kg :

Topinambours : 0 fr. 60 ; rutabagas, choux-navets et choux-raves : 0 fr. 50 ; betteraves fourragères : 0 fr. 50 ; Choux frisés : 2 fr. 25 ; navets équeutés : 1 fr. 60 ; carottes équeutées : 2 fr. 90 ; céleris-raves : 4 fr. 80 ; Choux de table et choux rouges : 2 francs ; Choux-fleurs effeuillés : 7 fr. ; laitues : 4 fr. ; Navets équeutés : 1 fr. 60 ; navets en bottes, poids minimum 1 kilo fanes comprises : 1 fr. 30 ; Scarolles et chicorées : 2 fr. 90.

Prix des pâtes alimentaires

Par arrêté du Préfet du Lot, le prix de vente maxima des pâtes alimentaires au détail est fixé ainsi :

11 francs, en vrac : 11 fr. 60 le kilo.

Les voleurs de colis de prisonniers

Depuis quelques mois, les soldats prisonniers en Allemagne, originaires de Saint-Céré et des environs, se plaignaient dans les lettres adressées à leurs familles que les colis qui leur étaient annoncés n'arrivaient pas ou qu'à leur arrivée ils étaient en grande partie dérobés de leur contenu. Or, ces jours-ci, un monsieur acheta à Bretenoux à la femme du conducteur d'un service d'autobus un paquet de tabac dans lequel il trouva une lettre adressée par une femme de St-Céré à son mari prisonnier. Ce paquet de tabac, placé dans un colis, avait été volé.

Après une rapide et habile enquête menée par M. Neulat, adjoint de gendarmerie, une organisation de voleurs de colis fut découverte. C'étaient des réfugiés installés depuis 15 mois à Saint-Céré.

Ce sont les nommés René Coré, âgé de 40 ans, né à Villers-sur-Meuse (Meuse), conducteur de l'autobus qui faisait le service quotidien de la S.T.A.P.O. entre Saint-Céré et Bretenoux-Biars, et sa femme, née Jeanne Schouler, âgée de 35 ans, receveuse au même service.

Ils ont été mis en état d'arrestation, Samedi, une perquisition à leur domicile amena la découverte de 300 boîtes de conserves : pâté, poulets, sardines, confitures, miel, lait condensé et des articles de bonneterie. Les voleurs seront prochainement écroués à la prison de Cahors, d'autres arrestations pourraient avoir lieu.

Camion contre auto

Une auto de la police a été heurtée par un camion, à l'angle de la rue E.-Zola et de la place Thiers. Pas d'accident de personnes, mais dégâts matériels.

Grains de Bon sens

LA FIN D'UNE INJUSTICE

Si jamais il y eut formule stérile en matière économique et sociale, c'est bien celle qui, pendant des années, barra la route à toute politique vraiment familiale, « A travail égal, disai-ou, salaire égal ».

A première vue, cette formule égalitaire paraissait juste. Mais, en fait, elle ne résistait pas une minute à un examen tant soit peu sérieux. Son application aboutissait, en effet, à des anomalies monstrueuses.

Imaginons, par exemple, deux camarades de bureau, d'atelier, ils touchent autant l'un et l'autre pour un travail semblable, métrés : 1.500 francs. Mais, tandis que l'un est célibataire, l'autre est père de cinq enfants.

Pour le premier, son niveau d'existence se chiffrera à 1.500 fr. par mois ; pour le second, du fait de ses charges de famille, à 400 francs à peine.

Scandaleuse différence ! Et d'autant plus paradoxale que le chef de famille, traité ainsi en barba de la

LES CARTES D'ALIMENTATION

Les feuilles de denrées (pain, viande et matières diverses) pour le mois de décembre 1941 seront distribuées aux consommateurs de la commune de Cahors aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

Lundi 24 novembre, lettres A et B.
 Mardi 25 novembre, lettres C, D et E.
 Mercredi 26 novembre, lettres F, G, H, I, J et K.
 Jeudi 27 novembre, lettres L et M.
 Vendredi 28 novembre, lettres N, O, P, Q, R.
 Samedi 29 novembre, lettres S à Z.

Les feuilles seront distribuées en échange des coupons n° 1 et 6 de décembre de la carte d'alimentation.

Prrière de se munir des anciennes cartes d'alimentation seulement.

FEUILLES SPECIALES DE POMMES DE TERRE

Il sera distribué en même temps que les feuilles de pain, viande et matières diverses, une feuille spéciale de pommes de terre. Cette feuille sera valable du 1^{er} décembre 1941 au 31 mars 1942. Les consommateurs sont invités à la conserver soigneusement, celle-ci ne pouvant être remplacée en cas de perte.

En aucun cas et sous aucun prétexte, il ne sera délivré de feuilles de pommes de terre aux consommateurs classés en catégorie C, c'est-à-dire aux cultivateurs.

LE MARCHÉ NOIR

Au cours de la semaine une importante affaire de hausse et d'achat irrégulier de denrées contingentes a été découverte mettant en cause une dizaine de personnes.

6.000 kilos de pommes de terre, 200 kilos de noix ont été saisis par le service du ravitaillement. La police a pu établir que ces mêmes acheteurs avaient fait circuler en fraude du vin.

Un propriétaire d'une commune voisine qui partageait presque toutes les semaines un agneau abattu par ses soins à 3 hôteliers de la ville a été arrêté au moment où il assurait livraison d'un mouton. Le kilo d'agneau était payé 40 fr. Des particuliers qui avaient fait des achats pareils feront l'objet de poursuites.

Union de la propriété bâtie de France

Les membres de l'Association des propriétaires d'immeubles du Lot, sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 30 novembre à 15 heures précises à la mairie de Cahors au 1^{er} étage.

Ordre du jour : Communications diverses très importantes. Renouvellement du Bureau.
 Tous les propriétaires d'immeubles du département sont également invités à assister à cette réunion. — Le Bureau.

S.N.C.F.

M. Beau, facteur enregistrant à la gare de Souillac, passe à la gare de Cahors, avec élévation de classe.

CAHORS

Nécrologie

C'est avec un très vif sentiment de regret que l'on a appris la mort de M. Jean-Armand Renard, trésorier-payeur général du Lot, décédé samedi à Cahors.

Agé seulement de 42 ans, M. Renard était le plus jeune trésorier de France. C'est sa valeur personnelle et aux grands services rendus par lui qu'il avait dû ce brillant et justifié avancement. Chargé de la comptabilité publique, il s'était fait remarquer par sa haute compétence et fut promu Chevalier de la Légion d'honneur.

C'est en juin 1940 qu'il fut nommé à Cahors où il ne tarda pas à acquérir la vive estime de tous.

Nous nous faisons l'interprète des regrets que sa mort causera et nous prions Mme Renard et sa famille de vouloir bien agréer nos respectueuses condoléances.

Avis de la Mairie

Le maire donne avis aux personnes qui ont déposé des méaux non ferreux, d'avoir à se présenter le plus tôt possible à la mairie (Bureau de l'agent-voyer), pour y retirer le reçu définitif qui leur permettra d'encaisser ce qui leur est dû à la Caisse du Receveur municipal.

Bons de chaussures

Il a été déjà signalé la grande disproportion entre le chiffre des demandes et le contingent mensuel des bons de chaussures attribués à la commune de Cahors. En continuant à recevoir les demandes sans limitation, elles ne peuvent que s'accumuler, et grossir le nombre de celles qui n'ont pas encore reçu satisfaction ou qui seraient susceptibles de l'obtenir à une date très éloignée.

Pour éviter cette situation, et suivant les instructions contenues dans la lettre de M. le Préfet du Lot en date du 25 août 1941, toutes les demandes déposées jusqu'à ce jour sont annulées. A l'avenir, pour éviter autant que possible les réclamations, il ne sera accepté mensuellement que le nombre d'un nombre de bons à répartir. Les demandes de bons d'achat de chaussures seront reçues le 26 novembre.

Bons d'aliment pour le bétail

Un contingent de 600 kilos d'issues pour les chevaux et de 600 kilos de fourrages pour les vaches laitières a été attribué à la commune de Cahors pour le mois de novembre. Aucun bon d'aliment complet pour les porcs.

La liste des bénéficiaires est affichée aux emplacements habituels.

Grave accident

M. Auliac, 52 ans, employé à la Compagnie des chemins de fer, demeurant à Figeac, et père de dix enfants, a été pris en écharpe par un train, entre le premier tunnel et le second, allant sur Capdenac. Le bras droit a été arraché. Son camarade et chef d'équipe ne le voyant pas venir a suivi la voie et l'entendit crier au secours ; il fit donc le nécessaire pour le faire transporter à l'hôpital-hospice de Figeac, où les soins immédiats lui furent donnés, mais on n'a pu se prononcer sur son état.

EDEN

Mercredi 26, jeudi 27, samedi 29 et dimanche 30 novembre, en soirée à 21 heures. Jeudi et dimanche, matinée à 15 heures.

Première partie : Le lion des montagnes, documentaire. — Un coq vivait en paix, dessin animé en couleurs.

Deuxième partie

Le roi des gueux grand film d'aventures, avec Ronald Colman, Frances, Basil Rathbone et Henri Wilcoxon.

Economie, économie !

A peu de frais — quelques centimes par jour — vous entretenez votre santé en prenant chaque soir, après votre repas, une tasse de délicieuse infusion Vichy-Etat. Les plantes bienfaisantes qui la composent, associées au sel Vichy-Etat, ont l'effet le plus heureux sur l'organisme. La grande boîte de Vichy-Etat 8 fr. 90. Ttes Phies.

Cercle Musical P.O.-Midi

Les membres actifs de la Société sont invités à assister à la réunion générale qui aura lieu, salle de l'Avenir Cadurcien, rue Georges Clemenceau, le vendredi 28 courant, à 20 h. 30.

Sont également conviés les personnes, dames, demoiselles et messieurs, qui s'intéressent à la musique et au chant.

Présence indispensable des sociétaires.

Dans la police

Par suite de la réorganisation de la police, M. Ganiil, brigadier de police à Cahors, est nommé à Agen.

MM. Mourgues et Clarziol, agents de police à Cahors, sont nommés à Montauban.

Nous adressons à MM. Ganiil, Mourgues et Clarziol, dont le départ de Cahors sera vivement regretté de leurs chefs et de leurs collègues nos félicitations.

Tribunal correctionnel

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel a statué sur les affaires suivantes :

Tentatives d'escroquerie, hausse illicite. — Le nommé Paul Lacroix, 44 ans, marchand de porcs à Saint-Denis-près-Martel, est condamné à 6 mois de prison pour hausse illicite. Il est relaxé pour les délits d'escroquerie et tentatives d'escroquerie.

Vol de légumes. — La nommée Citens, 73 ans, est condamnée à 200 fr. d'amende, avec sursis, pour vol de légumes.

Relaxée. — La dame Blanita, métayère à Albas, pourjavie pour vol de lapins, est relaxée.

Vols. — Quatre jeunes garçons de Cahors, âgés de 14 ans, poursuivis pour vol d'objets divers, sont relaxés comme ayant agi sans discernement.

Vols sans billet. — Le nommé Deymier, 25 ans, manoeuvre à Cahors, est condamné à 200 francs d'amende pour avoir voyagé sans billet.

Port d'arme prohibée. — Le portugais Milhano, 40 ans, manoeuvre à Cahors, poursuivi pour port d'arme prohibée, est condamné à un mois de prison, avec sursis, et à 25 francs d'amende, et à la confiscation de l'arme.

Emploi d'un étranger. — Le nommé Lapergue, propriétaire à Tour-de-Faure, est condamné à 16 francs d'amende pour emploi d'un ouvrier étranger en situation irrégulière.

Vol de légumes. — Le nommé Louis Miquel, retraité de la S.N.C.F., à Viers, est condamné à 1 mois de prison, avec sursis.

La nommée Delheil, ménagère à Cahors, est condamnée à 1 mois de prison.

Le nommé Laflage Louis, cultivateur à Montcuq, est condamné à 1 mois de prison.

PALAIS DES FETES

Mardi 25, mercredi 26, jeudi 27, samedi 29, dimanche 30 novembre, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

Fernand dans un grand film LES CINQ SOUS DE LAVARÈDE d'après l'œuvre célèbre de Paul d'Ivoi et H. Chabrillat.

En complément : Carmen. — Actualité française.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Concots

Vols. — Après la dissolution du groupe de travailleurs espagnols, qui travaillaient à la réfection de la route nationale, les outils dont se servaient ces ouvriers furent remis dans une grange fermée à clé ; mais ces jours-ci on s'aperçut que la porte en était ouverte ; l'administration des ponts et chaussées prévenant constata que de nombreux outils avaient disparu. On estime à plus de huit cents francs la valeur des objets dérobés.

D'autre part, M. Antonin Soulié a porté plainte pour vol de sept canards ; le larcin fut commis dans l'après-midi de jeudi pendant une courte absence de Mme Soulié.

La gendarmerie de Limogne a ouvert une double enquête et nous espérons qu'elle découvrira rapidement les coupables car depuis quelque temps les vols se renouent avec une fréquence inquiétante.

Lablenque

Encouragement à la culture. — Le dimanche 16 novembre une série de conférences ont été faites dans notre région sous les auspices de la Fédération départementale du Lot et dans chacune des communes ci-après indiquées : Vaylats, Bach, Cremps, Escamps, Laburgade, Aujols et Esclausels.

M. Bach, le dévoué expert à la 1^{re} commission du Magasin de Cahors, assisté de MM. les Maîtres et Présidents des syndicats communaux, présidait les conférences exposées par M. le Contrôleur de Cahors.

Certes, notre région est depuis longtemps déjà admise au bénéfice de la culture du tabac et elle peut, sans exagération, prétendre qu'elle y excelle et que ses produits tiennent, pour la qualité, la tête du département. En 1939 et 1940 elle a fait un effort considérable pour maintenir cette production et a réussi à l'augmenter légèrement, mais il y a des communes nouvellement autorisées et dont les essais ont été timides ; il y a, dans les vieilles communes quelques cultivateurs demeurés en dehors de la grande famille des planteurs de tabac pour des raisons souvent pénibles.

Le gouvernement s'est préoccupé de faciliter à cette catégorie l'accès à la culture du tabac, culture de « luxe » comme sa concurrente la truffe, mais beaucoup plus indispensables qu'elle. Il a pris des dispositions très efficaces pour décider ces hésitants, leur garantir une rémunération certaine de leur effort et faciliter leur installation par une avance de fonds.

M. le Contrôleur énumère avec précision ces avantages et facilités au milieu d'une attention générale et d'une atmosphère très reconfortante. Les cultivateurs de notre région sentent que le Gouvernement a les yeux fixés sur eux et veut que leurs efforts soient récompensés, puisque aussi bien notre unique richesse actuelle, notre seule raison d'espérer, vient de notre terre de France et des laborieuses populations qui la font produire. Il a aussi voulu, en promettant des rations supplémentaires de tabac qu'ils aient en plus du profit légitime dû à leurs seuls efforts une bonne part de la joie qu'ils créent et dont un contingent important part chaque mois vers les stagiaires ou nos frères souffrant pour nous.

Séances prometteuses par leur belle tenue et les résolutions prises en vue d'un avenir meilleur pour tous les Français enfin unis.

Vers

Un cerceau sur la voie ferrée. — A quelque distance du bourg de Vers, au lieu « Pont de Panuma », une remorque contenant un cerceau s'est, on ne sait comment, détachée de l'auto qui la conduisait, a sauté la margelle en bordure de la chaussée et est tombée sur la voie ferrée.

De ce fait, un train qui arrivait à ce moment, a eu un sérieux retard, car il a fallu un certain temps pour remonter le cerceau sur la route.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Cajarc

Bonne chasse. — M. Albert Bos, au cours d'une partie de chasse, a abattu un superbe sanglier.

On signale que d'autres sangliers ont été aperçus dans la région. Il est question d'organiser une battue et le produit serait affecté à la Croix-Rouge pour nos prisonniers de guerre.

Espédaillac

Probité. — M. Louis Charbonier, le sympathique carrossier, a trouvé une somme importante qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Cajarc

Bonne chasse. — M. Albert Bos, au cours d'une partie de chasse, a abattu un superbe sanglier.

On signale que d'autres sangliers ont été aperçus dans la région. Il est question d'organiser une battue et le produit serait affecté à la Croix-Rouge pour nos prisonniers de guerre.

Espédaillac

Probité. — M. Louis Charbonier, le sympathique carrossier, a trouvé une somme importante qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Cajarc

Bonne chasse. — M. Albert Bos, au cours d'une partie de chasse, a abattu un superbe sanglier.

On signale que d'autres sangliers ont été aperçus dans la région. Il est question d'organiser une battue et le produit serait affecté à la Croix-Rouge pour nos prisonniers de guerre.

Espédaillac

Probité. — M. Louis Charbonier, le sympathique carrossier, a trouvé une somme importante qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Marolhac

Carnet rose. — Nous apprenons la naissance d'un beau petit garçon prénommé Michel-Louis, chez les époux Henri Salgues de Génies.

Nos compliments aux heureux parents et notamment au grand-père, M. Louis Salgues de Génies, le sympathique notaire de Marolhac.

Thémines

Mariage. — Nous enregistrons avec plaisir, le mariage qui le 27 courant, de notre jeune compatriote M. Marty Georges, du bourg, coiffeur et employé à l'Asile de Leyme, avec Mlle Lampe Marthe, de Terrou.

Nos félicitations et vœux de bonheur aux futurs époux.

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

Douleur intenable, mais qui ne tiendra pas

Rappelons aux lecteurs qui souffrent de rhumatismes ou de névralgies, qu'ils disposent d'un remède nouveau, le Gandol, dont l'action est rapidement bienfaisante. Grâce à cet articulation devient plus souple. C'est, d'autre part, un soulagement durable, qui procure les cachets Gandol, sans fatigue pour l'estomac. La boîte de 20 cachets Gandol, pour dix jours, 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

Martel

Publications. — Prochainement aura lieu le mariage de M. Auguste Teigner, manoeuvre, réfugié à Martel, avec Mlle Fernande Charazac, domiciliée en notre ville, et celui de M. Paul Labarrade, employé à S.N.C.F., domicilié à Lamothé-Thimberges, commune de Lachapelle-Auzac, avec Mlle Jeanne Bourdie, couturière, domiciliée à Martel.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

Salviac

Pontcarral au cinéma, un grand film. — Les journaux nous apprenent que le grand artiste Pierre Blanchar, sous la direction de Christian Jacques, va incarner au cinéma Pontcarral, héros de Waverloo, le prestigieux colonel de l'Empire né aux confins du Quercy de la Périodique dans le petit hameau de Pontcarral près Salviac, vieux village dont les pierres sont couvertes de lichens et de ronges comme en témoignent les ruines toutes proches de l'abbaye.

Nous assisterons sans aucun doute à une évocation de la journée inoubliable du 18 septembre 1938 où sur l'initiative de l'animateur du rassemblement régionaliste « Le plus grand Quercy », M. Calmeau-Course, fut fêté, le grand érudit Albert Cahuel, auteur de Pontcarral. Dans le parc aux arbres séculaires de M. et Mme Mazères se tinrent alors autour de M. Albert Cahuel les assises de l'esprit, sur la glèbe paysanne en présence d'une foule d'amis de l'écrivain sous la présidence du colonel Reynal dont les paroles du plus pur patriotisme sont restées dans toutes les mémoires.

On y évoquera assurément le fameux Pont-aux-Charettes, jeté sur l'Oujrajoux à la jonction de ce ruisseau avec le Céou sur lequel un Pontcarral abandonné par une vagabonde.

Ce film révélera certes un intérêt historique primordial mais l'intérêt local a ici également son importance.

Nous verrons peut-être dans le val inspiré de Pontcarral, la merveilleuse fontaine de Mazou ensevelie dans la verdure, les ruines de l'abbaye, celles des Châteaux de

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

Notre santé en dépend

Qui, votre santé dépend du bon fonctionnement de votre intestin. Malheureusement, celui-ci ne fonctionne pas toujours très bien et le nombre de gens souffrant de constipation est considérable. Un bon moyen pour la combattre est de prendre, le soir, un comprimé Vichybol. Le foie, stimulé par Vichybol, sécrète une bile plus abondante qui désinfecte l'intestin et provoque ses contractions. Il en résulte une évacuation régulière, efficace et sans coliques. 7 fr. 15. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

DEUX DAMES cherchent à louer deux pièces, cuisine, meublées. S'adresser au Journal.

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

ON DEMANDE bonne pour restaurer. Sérieuses références exigées. S'adresser au Bureau du Journal.

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

ACHATS de BOUTEILLES Eaux Minérales, Bordelaises Litres non gravés Bourgeois et Champagne 1 fr. 50 pièce

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

ACHATS de BOUTEILLES Eaux Minérales, Bordelaises Litres non gravés Bourgeois et Champagne 1 fr. 50 pièce

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

ACHATS de BOUTEILLES Eaux Minérales, Bordelaises Litres non gravés Bourgeois et Champagne 1 fr. 50 pièce

Pechinberg et du Repaire et les vieilles hostelleries Lalande et autres.

L'auteur de Pontcarral ne dit-il pas dans son livre « On déjeunait chez Chabert (souvenir d'une des plus vieilles auberges de Salviac) avant de monter dans les chars à bancs... »

Mais n'anticipons pas sur le film qui paraîtra bientôt à l'écran. Nous sommes sûrs que Pontcarral plaira au cinéma, comme le livre a plu puisqu'il a été traduit en plusieurs langues.

Souillac

Conférence. — A la demande de la municipalité, et avec le concours de la Légion, une conférence sera faite à Souillac, salle des fêtes, samedi 29 courant, à 21 h., par M. Voiron, directeur des P.T.T., sur la situation des prisonniers en Allemagne. M. Voiron, qui vient de rentrer en France, après 15 mois de captivité, sera accompagné de M. Bérengier, délégué à la propagande, qui présentera le conférencier.

En raison du grand intérêt de cette conférence, qui a obtenu le plus grand succès à Cahors et Figeac, la municipalité est persuadée que la population s'y rendra en un très grand nombre.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Duquenez, décédée à l'Hôtel des Ambassadeurs, vendredi dernier, à l'âge de 52 ans. Mme Duquenez était épouse du capitaine Duquenez, retour de Syrie, et était venue se reposer quelques jours à Souillac. Ses obsèques ont eu lieu dimanche matin 23 novembre. Une assistance nombreuse avait tenu à l'accompagner à sa dernière demeure. Nous adressons au capitaine Duquenez, et à toute la famille, l'expression de nos condoléances attristées.

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret, la mort de Mlle Vayssière, décédée à l'âge de 85 ans, en son domicile, rue de l'Anacienne Poste.

A ses obsèques qui ont été célébrées, jeudi, assistait une foule nombreuse qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

A tous les parents nous adressons nos sincères condoléances.

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

REMERCIEMENTS

Madame Jean-Armand RENARD, sa veuve ; Mademoiselle Françoise RENARD, sa fille ; Madame Veuve RENARD, sa mère ; Madame et Monsieur CALVET, ses beaux-parents ; Monsieur et Madame Henri GRANDJEAN, ses sœur et beau-frère et leurs filles ; Monsieur et Madame Roger CALVET et leurs enfants ; Monsieur et Madame TOUZIN et leur fille ; Les familles RENARD, SUBROT, CHARRASSIER, VARLOT, MALFELATRE, PILOT et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Jean-Armand RENARD Trésorier-payeur général du Lot Chevalier de la Légion d'honneur décédé dans sa 42^e année

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

PETITES ANNONCES

ACHATS de BOUTEILLES Eaux Minérales, Bordelaises Litres non gravés Bourgeois et Champagne 1 fr. 50 pièce

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

ACHATS de BOUTEILLES Eaux Minérales, Bordelaises Litres non gravés Bourgeois et Champagne 1 fr. 50 pièce

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

ACHATS de BOUTEILLES Eaux Minérales, Bordelaises Litres non gravés Bourgeois et Champagne 1 fr. 50 pièce

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

ACHATS de BOUTEILLES Eaux Minérales, Bordelaises Litres non gravés Bourgeois et Champagne 1 fr. 50 pièce

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

ACHATS de BOUTEILLES Eaux Minérales, Bordelaises Litres non gravés Bourgeois et Champagne 1 fr. 50 pièce

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

ACHATS de BOUTEILLES Eaux Minérales, Bordelaises Litres non gravés Bourgeois et Champagne 1 fr. 50 pièce

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

ACHATS de BOUTEILLES Eaux Minérales, Bordelaises Litres non gravés Bourgeois et Champagne 1 fr. 50 pièce

ARRONDISSEMENT DE MAROLHAC

ACHATS de BOUTEILLES Eaux Minérales, Bordelaises Litres non gravés Bourgeois et Champagne 1 fr. 50 pièce

Société des Etudes du Lot

Séance du 3 novembre 1941

Présidence de M. Irague.

Sont présents : MM. Bousquet, Calmejan, J. Calmon, Feyt, J. Fourgons, Lucie, Lury, Intendant général, Mazars, Pugeil, Rigaudier, chanoine Sol, Teyssonières.

Excusés : MM. le commandant Bru, docteur Fourgons, Mousset. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président, au nom de la Société des Etudes, rappelle avec une émotion attristée le décès récent et inattendu de deux de nos confrères, M. Rougé, sculpteur et M. le chanoine Sabrie, docteur ès-lettres, curé-doyen de St-Barthélemy et adresse aux familles des disparus les vives condoléances de la Société.

Il adresse également ses félicitations à M. l'abbé Tulet, nommé aumônier des lycées de Cahors.

Elections comme membres résidents : de MM. Bru, Brugidou, Delfan et Ladevèze.

Comme membres correspondants : de MM. G. Calvet, A. Laplace, E. Renaise, Paul Bergougnou, Casard, Carbonnel, docteur Corvez, docteur Jout, abbé Méjezace.

Présentations comme membre résident : de M. Berenguer (Raoul), commissaire général à la propagande, par MM. docteur Fourgons et J. Fourgons.

Comme membres correspondants : de M. Daniel Calmejan, propriétaire à Puy-l'Évêque, par MM. Teyssonières et J. Calmon.

de M. Louis Alaniou, administrateur en chef des colonies à Montfaucou.

de M. Valtur, économiste, administrateur du Sanatorium des P.T.T. à Montfaucou.

de M. Corvez, commissaire de la Marine à Toulouse, par MM.

M. le chanoine Sol annonce la publication prochaine d'une monographie de Cahors par M. l'abbé Gironde et fait plusieurs communications du même confrère relatives à une fête du retour légitime des rois à Vidalade en 1814 et au prieuré Notre-Dame-du-Pont fondé comme celui de Larrière par le moine Bertrand de Griffville.

Le même commence une étude sur l'application dans le Lot de la loi du maximum (4 mai 1793) qui fut appelée « décret de famine et non d'abondance » par le Directeur du département dans une adresse à la Convention.

M. Pugeil appelle l'attention de la Société sur deux lois, la première adoptée récemment, la seconde en instance.

La première concerne les fouilles préhistoriques qui seront désormais contrôlées par l'Etat, même quand elles sont effectuées sur les terrains privés.

La seconde prévoit la réorganisation des musées provinciaux, sous un contrôle plus strict de l'Etat, les plus importants devant être assimilés aux Musées d'Etat et les autres soumis à l'inspection des inspecteurs des Beaux-Arts.

Le même transmet à la Société une question de M. Cumont relative à la représentation du culte de Mytra. Il semble précisément que le sarcophage, trouvé près de la cathédrale de Cahors et présentement au musée, représente bien une scène de ce culte, notamment le sacrifice du taureau.

M. le secrétaire général dépose sur le bureau de la Société les dons suivants :

de son auteur, M. J. Calmon, « Chants du Terroir », recueil de folklore quercinois.

de M. Chabert, une intéressante carte de l'ancien Quercy, avec quelques vues au verso, éditée par les produits Mariner.

Le même donne lecture d'un sonnet de notre confrère Jean Moulinier, consacré à la mémoire du regretté Charles Rougé.

Il est également donné lecture de deux pièces de vers de M. le docteur Lascreux, l'une sur le Maréchal et la Légion, l'autre sur les restrictions actuelles et d'une poésie en langue d'oc du félibre Darnest, d'Aymon, « Ec del Naut Cersi » « Quelques paroles du maréchal Pétain, rimados en parla d'Oyna ».

M. le secrétaire général rend compte des publications reçues et signale comme intéressant le Quercy :

— dans le Bulletin paroissial de Prayssac le début d'une étude de

UN REVENU QUI ÉCHAPPE A TOUT IMPOT

c'est L'INTÉRÊT DES BONS DU TRÉSOR

M. Renaise sur « Le château du Theron » — dans le Courrier du Centre (1^{er} octobre 1941) divers articles de notre confrère M. Lucie (Récits quercinois : en 1815, le maréchal Ney est-il passé dans la vallée du Lot avant d'être arrêté au château de Bessonnes ? — Le gouffre de la Genestière à Crégols. — Les vins du Quercy et quelques autres récits intéressants l'économie domestique).

dans l'Action Française du 22 octobre un compte-rendu de J. Moulinier sur le « Centre de Civismes de Mercurès », cité par Charles Maurras.

M. le secrétaire général donne ensuite connaissance de trois lettres de M. de Baudus relatives au retour des centres du Maréchal Bessières.

M. J. Fourgons fait une communication sur quelques souvenirs de Gambetta offerts par M. Gheusi au Musée St-Raymond de Toulouse.

Sur la proposition de M. J. Calmon la Société adopte un vœu pour le classement comme Monument historique de la maison portant le n° 4 de la rue du Portail Alban, qui fut le siège de l'archidiocèse de Tornès de la fin du XV^e siècle à la Révolution.

La prochaine séance aura lieu le 1^{er} décembre.

SELS LARGAN

« Votre Dépuratif »

9 FOS